

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, à huis clos, **le samedi 4 juillet 2020 à 14h30**, sur convocation de Patrice BRIANDET, Maire afin de procéder à l'élection du Maire et des adjoints.

Etaient présents : BREMOND Marjorie, CASTAGNOLI Liliane, DAUMAS André, DAUMAS Loïc, DELYFER Hélène, FABRIZIO André, GIAUME Danièle, MARTOUZET Ivan, NGUYEN Nathalie, SAULE Roger.

Absent excusé : M. JEANNOT Michel, procuration donnée à M. SAULE Roger.

A l'ouverture de la séance, Monsieur MARTOUZET Ivan a demandé la possibilité d'enregistrement de la séance du conseil municipal, demande qui lui a été refusée. Monsieur le Maire doit contacter la Préfecture des Alpes-Maritimes – Direction des Elections et de la Légalité afin de connaître la réponse à cette demande.

Election du Maire :

Présidence de l'Assemblée :

Le plus âgé des membres du conseil municipal, Monsieur SAULE Roger, a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré dix conseillers municipaux présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Premier tour du scrutin :

Deux candidats se sont présentés Monsieur DAUMAS Loïc et SAULE Roger.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers ayant pris part au vote	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
M. DAUMAS Loïc	8
M. SAULE Roger	3

Monsieur DAUMAS Loïc ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Après l'élection du maire, Monsieur SAULE Roger remet la présidence à Monsieur DAUMAS Loïc élu Maire, qui a invité le conseil municipal à procéder conformément au code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.2122-2, L.2122-2-1 et L.2122-3, à l'élection des adjoints, précisant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal composé de onze membres. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide de fixer à trois le nombre d'adjoints. Cette proposition est adoptée par 8 voix pour et 3 abstentions (Messieurs SAULE Roger, MARTOUZET Ivan et JEANNOT Michel).

Election du 1^{er} adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur DAUMAS Loïc, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint.

Premier tour du scrutin :

Deux candidats se sont présentés : Messieurs DAUMAS André et JEANNOT Michel.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers ayant pris part au vote	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
M. DAUMAS André	8
M. JEANNOT Michel	3

Monsieur **DAUMAS André** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint.

Election du 2^{ème} adjoint :

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur DAUMAS Loïc, élu Maire, à l'élection du second adjoint :

Premier tour du scrutin :

Deux candidats se sont présentés : Madame NGUYEN Nathalie et Monsieur MARTOUZET Ivan.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

Nombre de conseillers ayant pris part au vote	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Mme NGUYEN Nathalie	8
M MARTOUZET Ivan	3

Madame NGUYEN Nathalie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée deuxième adjointe

Election du 3^{ème} adjoint :

Premier tour du scrutin :

Deux candidats se sont présentés : Madame BREMOND Marjorie et Monsieur MARTOUZET Ivan

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers ayant pris part au vote	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Mme BREMOND Marjorie	8
M MARTOUZET Ivan	3

Madame BREMOND Marjorie ayant obtenu la majorité a été proclamée troisième adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Le Maire,

M. DAUMAS Loïc

